



**VSS
ASVTS
TVS**

**Veteranenbund Schweizerischer Sportschützen
Association Suisse des Vétérans Tireurs Sportifs
Tiratori Veterani Sportivi Svizzeri**

Dispositions d'exécution pour la Maîtrise décentralisée (MVCA) 10 m sur appui

Edition 2026

Protection des données au sport populaire : En prenant part au concours, le participant accepte que ses données personnelles (par exemple : nom, prénom, date de naissance, société de tir, domicile, canton, photos, etc.) soient publiées sur les listes de départ et de classement et/ou dans les médias correspondants et qu'elles soient mentionnées pendant la manifestation. La participation implique également le consentement à la transmission des données à un sous-traitant responsable de l'organisation et/ou du dépouillement des résultats.

En complément du règlement MVCA 10 m sur appui, édition 2026, article 3 (finances) et 8 (distinctions), il est décidé :

La finance d'inscription pour le tour à domicile est fixée à CHF 18.-.

Des cartes-couronnes de la « Société des cartes-couronnes Swiss Shooting » sont remises selon les barèmes suivants :

Catégorie I:	416.0 points et plus	Carte-couronne à CHF 12.-
	406.0-415.9 points	Carte-couronne à CHF 10.-
	396.0-405.9 points	Carte-couronne à CHF 8.-
	386.0-395.9 points	Carte-couronne à CHF 6.-
Catégorie II:	411.0 points et plus	Carte-couronne à CHF 12.-
	401.0-410.9 points	Carte-couronne à CHF 10.-
	391.0-400.9 points	Carte-couronne à CHF 8.-
	381.0-390.9 points	Carte-couronne à CHF 6.-

Ces dispositions d'exécution ont été acceptées par le comité de l'ASVTS le 24 août 2026 à Niederbipp. Elles entrent en vigueur le 1er septembre 2026.

Le Président :

J. Dessemontet

Le responsable du concours :

Jan Britt